



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 1998
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-troisième session
Points 33, 64, 93 b) et 110 l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-troisième année

**Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés
par les gouvernements pour promouvoir et consolider
les démocraties nouvelles ou rétablies**

**Maintien de la sécurité internationale – prévention
de la désintégration des États**

**Développement durable et coopération économique internationale :
intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale**

Questions relatives aux droits de l'homme

Lettre datée du 12 octobre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration commune faite par les chefs d'État et de gouvernement de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Grèce lors de leur réunion à Delphes (Grèce) le 4 octobre 1998 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 64, 93 b) et 110 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Christos Zacharakis

Annexe

Déclaration commune faite par les chefs d'État et de gouvernement de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Grèce lors de leur réunion à Delphes, le 4 octobre 1998

Le Président de la Bulgarie, M. Petar Stoyanov, le Président de la Roumanie, M. Emil Constantinescu, et le Premier Ministre grec, M. Costas Simitis, accompagnés de leurs ministres des affaires étrangères, ont tenu leur première réunion au sommet trilatérale à Delphes (Grèce) les 3 et 4 octobre 1998.

Les trois dirigeants, dont les pays ont en commun une vocation européenne, ont réaffirmé leur attachement aux principes du droit international, à la paix, à la sécurité et aux relations de bon voisinage, au respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières extérieures, ainsi qu'au recours à la Cour internationale de Justice pour le règlement des différends territoriaux, principes qui sont énoncés dans les conclusions de la présidence de l'Union européenne adoptées lors du Conseil tenu à Luxembourg au mois de décembre 1997 ainsi que dans l'Agenda 2000.

Les Présidents de la Bulgarie et de la Roumanie et le Premier Ministre grec ont noté avec satisfaction que leur réunion au sommet témoignait de la coopération qui se développait entre leurs trois pays depuis son instauration, à Ioannina (Grèce), en 1995, par la réunion des ministres des affaires étrangères des trois pays. Depuis lors, trois réunions des ministres des affaires étrangères avaient eu lieu. Ils ont noté aussi avec satisfaction qu'en 1998 s'était tenue à Thessalonique (Grèce) la première réunion des Ministres des transports, de l'environnement et des travaux publics et des Ministres de l'intérieur de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Grèce. La coopération trilatérale s'était donc étendue à de nombreux autres domaines.

Il a été souligné que cette coopération avait beaucoup contribué à promouvoir la sécurité, la stabilité et la coopération en Europe dans son ensemble dans la perspective d'une intégration plus poussée du continent. C'est pourquoi les trois pays devaient continuer à coopérer étroitement, sur une base bilatérale, latérale et multilatérale, dans tous les domaines, en particulier dans les domaines des infrastructures, des transports, de l'énergie, de la promotion des relations économiques et commerciales, de la lutte contre le crime organisé, le terrorisme, le trafic illicite des drogues, des armes et des matières radioactives et nucléaires, la criminalité économique, le blanchiment d'argent et toutes autres formes d'activités délictueuses non conventionnelles qui constituent une menace pour la sécurité.

À cet égard, ils ont souligné qu'il était extrêmement important que soient exécutés les projets relatifs aux corridors paneuropéens IV, VII, VIII, IX et X ainsi que le projet prioritaire relatif à l'axe transeuropéen No 7 – Via Egnatia et PATHE axis – qui traversent leurs trois pays.

Les trois dirigeants ont souligné que, malgré l'existence d'une situation conflictuelle dans la région et de la crise financière plus générale, leurs pays offraient un environnement politique et économique stable propre à attirer des investissements internationaux.

Les trois dirigeants ont pris note avec satisfaction de la signature, à Sofia, le 8 septembre 1998, d'un protocole relatif au renforcement de la coopération trilatérale en vue de lutter contre la criminalité et, en particulier, de la criminalité transfrontière. Ils ont insisté sur le fait que les autorités douanières des trois pays devaient systématiquement échanger des informations et coordonner d'autres activités communes afin d'assurer l'efficacité des contrôles douaniers. Ils ont convenus que les ministres de l'intérieur et les ministres de la justice de leurs pays tiendraient régulièrement des réunions communes. Ils se sont déclarés

en faveur de la création à Bucarest, dans le cadre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, du Centre régional de lutte contre le crime organisé et la corruption et ont également appuyé la proposition de la Bulgarie d'accueillir le Centre régional de coordination de la lutte contre le trafic illicite des drogues.

Ils ont également salué l'ouverture du processus d'élargissement de l'Union européenne, à laquelle la Bulgarie et la Roumanie sont candidates. Ils considèrent que la coopération entre leurs trois pays est un moyen supplémentaire de préparer la Bulgarie et la Roumanie à devenir membres de l'Union européenne. Ils ont aussi souligné l'importance qu'il y a à ce que l'OTAN poursuive sa politique de la porte ouverte et ont exprimé l'espoir que des mesures concrètes seraient prises dans cette direction lors du prochain sommet de Washington, considérant qu'il est nécessaire de renforcer le rôle décisif que joue l'Alliance pour ce qui est de consolider la paix et la stabilité dans l'Europe du Sud-Est et sur le continent dans son ensemble. Ils ont également accueilli avec satisfaction la récente signature de l'accord en vue de la création d'une force multinationale de paix de l'Europe du Sud-Est.

Les Présidents de la Bulgarie et de la Roumanie et le Premier Ministre grec ont échangé des vues sur toute une série de questions régionales et internationales.

La Bulgarie, la Roumanie et la Grèce, qui sont des voisins immédiats de la Yougoslavie, sont profondément préoccupés par le fait que l'aggravation du conflit au Kosovo a atteint un point crucial; si la situation se détériorait encore, les conséquences pourraient en être graves pour les trois pays et la région dans son ensemble. Les trois dirigeants ont lancé un appel pressant à toutes les parties en cause et, en particulier, aux autorités yougoslaves, pour qu'elles recherchent un règlement négocié au conflit du Kosovo et appliquent pleinement la résolution 1199 (1998) du Conseil de sécurité, à savoir qu'un cessez-le-feu intervienne immédiatement, que les parties engagent des négociations sans conditions préalables en vue de parvenir à une solution pacifique accordant au Kosovo une large autonomie dans les limites des frontières internationalement reconnues de la République fédérale de Yougoslavie et respectant les droits et libertés de tous les habitants du Kosovo, de façon à éviter qu'il ne soit recouru à d'autres dispositions.

Les trois dirigeants se sont déclarés en faveur du rétablissement d'un dialogue politique effectif en Albanie dans le cadre des institutions démocratiques. Ils ont engagé le Gouvernement albanais et tous les partis politiques albanais à prendre les mesures voulues pour instaurer un état de droit en Albanie et pour que ses institutions fonctionnent efficacement. Ils ont accueilli avec satisfaction les initiatives prises à cet égard par la communauté internationale et les ont pleinement appuyées.

Les Présidents de la Bulgarie et de la Roumanie et le Premier Ministre grec se sont félicités de ce qu'aient été menées à bien les initiatives prises dans l'Europe du Sud-Est pour encourager le dialogue régional et la coopération dans tous les domaines, tant au niveau des États qu'entre les sociétés civiles des divers pays, telles que la Coopération des pays du Sud-Est de l'Europe, le processus de stabilité et de bon voisinage dans le Sud-Est de l'Europe (Initiative de Royaumont), l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et la Coopération économique de la mer Noire. Après la première réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Europe du Sud-Est en Crète, les 3 et 4 novembre 1997, et la Réunion des ministres des affaires étrangères à Istanbul, les 8 et 9 juin 1998, les trois dirigeants ont examiné les moyens d'assurer que de nouveaux progrès seront réalisés lors du Sommet d'Antalya, les 12 et 13 octobre 1998. Ils ont noté que ces initiatives contribuaient à favoriser l'intégration des pays de la région dans les structures européennes et euro-Atlantique.

Convaincus que le dialogue politique d'ensemble qu'ils ont engagé constitue un moyen utile d'échanger des vues sur des questions d'intérêt commun, les Présidents de la Bulgarie et de la Roumanie et le Premier Ministre grec sont convenus de tenir régulièrement des réunions au sommet et de continuer à promouvoir la coopération entre leurs trois pays, tant au niveau ministériel qu'au niveau technique, dans tous les domaines.

La prochaine réunion au sommet aura lieu en Bulgarie.
